



Liberté – Égalité – Fraternité
COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE

DÉCISION MUNICIPALE N° 2025/37

EXTRAIT DU REGISTRE

DOMAINE ET PATRIMOINE

Avenant n°4 au bail local professionnel – local communal situé 3 Place Eugène Bézier avec Madame Frédérique CHAIGNAUD, praticien de Shiatsu

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

attendu que la Commune est propriétaire d'un local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier,

vu le bail en date du 19 décembre 2022 et les avenants n° 1 en date du 23 janvier 2024, n° 2 en date du 26 août 2024 et n° 3 en date du 15 novembre 2024, par lequel la Commune a décidé de louer le local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier à Madame Frédérique CHAIGNAUD pour y exercer son activité de praticien Shiatsu,

attendu que Madame Chaignaud souhaite revoir les dispositions de ce bail afin de n'occuper ce local que 3,25 jours par semaine.

vu le projet d'avenant,

vu le budget communal,

DÉCIDE

ACCEPTE l'avenant n° 4 au bail du 19 décembre 2022 par lequel la Commune a décidé de louer le local professionnel situé 3 Place Eugène Bézier à Madame Frédérique CHAIGNAUD pour y exercer son activité de praticien Shiatsu.

DIT qu'à compter du 1^{er} novembre 2025, Madame Frédérique CHAIGNAUD occupera le local professionnel situé Place Bézier à raison de 3,25 jours par semaine, pour y exercer son activité de praticien Shiatsu.

DIT qu'à compter du 1^{er} novembre 2025, le loyer mensuel hors charge sera fixé à deux cent un euros et cinquante centimes (201,50 €) et la provision pour charges à trente-deux euros et cinquante centimes (32,50 €).

DIT que toutes les clauses et conditions du bail en cours et de ses avenants n°1, n°2 et n°3, qui ne sont pas modifiées par les présentes, demeurent en vigueur.

DIT que la recette en résultant sera constatée au chapitre 75.

Décidé le deux octobre deux mille vingt-cinq

Pour extrait conforme

Transmise en S/Préfecture,

le **03 OCT. 2025**

Publiée par voie d'affichage,

le **03 OCT. 2025**



Jean-Claude GRENON
Maire